

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13M & U13F 2026-2027

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages pré-région départementaux ou interdépartementaux à compter de novembre.

b) Nombre d'équipes :

Phase régionale : seize (16) équipes, soit deux (2) poules de huit (8)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00.

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Les règles de participation sont applicables à la phase pré-région organisée en championnat départemental ou interdépartemental.

b) Nombre de joueurs (ses) : 10 maximum

c) Types de licences autorisées (nombre maximum)

- o 1C, 2C, 0CT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 3 maxi
- o 0C ou 0CASTCTC : sans limite
- o CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Montées des équipes départementales à compter de novembre :

- Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : championnat organisé en ID à 4 départements : quatre (4) montées du brassage interdépartemental pré-région
- Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : championnat organisé en ID à 4 départements : quatre (4) montées du brassage interdépartemental pré-région
- Pour les départements 33, 40, 47 et 64 : championnat organisé en départ : deux (2) montées par départ*

*Si une place est laissée vacante par un département, elle sera attribuée au département ayant le plus de licenciés dans la catégorie (et ainsi de suite) dans la limite de 3 équipes par département en U13F et U13M.

b) Phase régionale :

Les seize (16) équipes qualifiées sont réparties en 2 poules de huit (8) et disputeront des rencontres aller et retour.

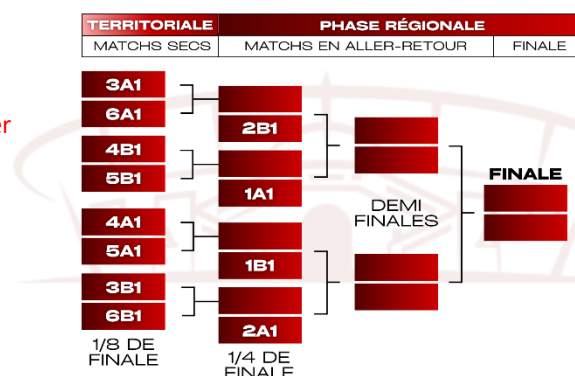
ARTICLE 5 : PHASES FINALES

Les 1/8^{ème} de finales en match sec

Les ¼ et ½ finales se dérouleront ainsi :

- L'équipe la moins bien classée reçoit au match Aller
- L'équipe la mieux classée reçoit au match Retour

Finale entre les deux vainqueurs



un rapport à la commission restreinte (Technique/Compétition) du Bureau régional. Cette commission sera composée du Président de la commission Technique, Compétitions et un autre membre du bureau régional.

La commission ne pourra valablement délibérer que lorsque trois membres sont présents.
Cette commission statuera sur le dossier et pourra prononcer la rencontre perdue par pénalité.